



## Eviter l'usucapion d'un terrain agricole

Par **Bouboutof**, le **04/05/2020** à **16:24**

Bonjour,

Nous sommes copropriétaires avec ma soeur d'un terrain , depuis la donation faite par notre père en février 2018. Lui-même en avait hérité de sa mère en 2007.

Ce terrain a toujours été cultivé par des agriculteurs locaux, parfois changeants, le terrain étant parfois " prêté" sans prévenir les propriétaires, qui n'habitaient pas tous la région. Jusqu'en 2007 il semble que ceux-ci recevaient chaque année des fruits et légumes .

Actuellement il est exploité par un Gaec familial -a priori le même depuis 2007, sans aucune contrepartie, ni fermage, ni métayage. Nous nous sommes signalées comme nouvelles propriétaires au téléphone, avons laisssé plusieurs messages demandant à discuter. Pas de réponse.

Comment faire pour nous "comporter" en propriétaires et éviter la prescription acquisitive, s'ils décident de la mettre en oeuvre-je sais qu'elle n'est pas automatique.

Est-ce qu'un courrier officiel leur demandant un loyer annuel serait suffisant ?

Merci de votre aide

Cordialement,

Boubou

Par **Bouboutof**, le **04/05/2020** à **17:49**

Merci beaucoup, la marche à suivre est très claire.